



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 20 du mois de septembre à 19 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Membres votants : 15

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Alexandre TRONCHE, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Emmanuelle DUPUY , Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS : Aucun

Secrétaire de séance : Murielle GENTE
Date de convocation : 14 septembre 2023

DELIBERATION N° 2023.44 création d'un poste d'agent de maîtrise promotion interne

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte les évolutions de carrière des agents.

Considérant qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, il est proposé de créer le poste correspondant à ces missions redéfinies dans une catégorie d'emploi supérieure et de supprimer le poste devenu vacant sur le grade d'origine.

Le Maire propose ainsi à compter du **1^{er} décembre 2023** :

- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (temps de travail hebdomadaire 27 h 06 mn)
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet 27 h 06 mn hebdomadaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la suppression et création de postes ainsi proposées.